



COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du Mercredi 24 février 2021

A 20 heures – salle polyvalente

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
19/02/2021	19/02/2021	15	11	15
L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<p><u>Étaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, Mme Claude CHERON, Mme Mélanie TROUILLET, Mme Audrey MONTAJAULT, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Jean-Paul FABRE, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie PIOT</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. CANET Gilles a donné pouvoir à Mme BRIFFAULT - Mme Danielle BERTHEAS a donné pouvoir à Mme POISSON - M. Emmanuel THIMONT a donné pouvoir à Mme CHERON - M. Frédéric SILLÉ a donné pouvoir à M. GASNIER <p>Secrétaire de Séance : Mme Amélie POISSON</p>		

Le procès-verbal du 17 février 2021 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération est à ajouter à l'ordre du jour : il s'agit d'une DPU :

- URBANISME – DPU – parcelle cadastrée B 409

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. URBANISME – DPU – parcelle cadastrée B 409
- II. FINANCES : Préparation du budget de la commune 2021
- III. FINANCES : Subventions communales 2021
- IV. FINANCES : DETR / DSIL 2021
- V. Informations et questions diverses.



2021-015	URBANISME – DPU – parcelle cadastrée B 409
-----------------	---------------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande par courriel le 23 février 2021 de Maître Benoit EVANNO, d'une déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que la parcelle cadastrée se situe en zones 1AUa et UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de cette parcelle.

Il s'agit du bien au 15 rue du Champ Failli.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle B 409.



2021-016	FINANCES Subvention DETR / DSIL 2021 Batiment communal (maire et classes élémentaires)
-----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu le projet susceptible d'être éligible dans le cadre d'une subvention DETR / DSIL 2021,

Vu que le dossier doit être déposé avant le 28 février 2021,

Vu le financement du projet sur la rénovation, l'isolation et la réfection de la toiture du bâtiment communal,

Vu les estimatifs financiers présentés par les entreprises sollicitées,

Considérant que ce montant total des travaux seront inscrits sur le budget principal de la commune en section investissement,

Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention DETR / DSIL 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter une subvention DETR / DSIL 2021 auprès de l'Etat et arrête les modalités de financements suivantes :

Origine du financement	Montant
Maitre d'ouvrage	
Fonds Européens	
DETR / DSIL 2021	18 390,49 €
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Autres collectivités	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	18 390,49 €

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention DETR / DSIL 2021.

Article 3 : D'attester l'inscription du projet au budget de l'année en cours.

Article 4 : D'attester l'inscription de la dépense en section d'investissement.

Article 5 : D'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.



FINANCES – Subventions communales 2021

Les subventions communales 2021 seront votées lors du prochain conseil municipal.

En effet, les dossiers de demandes n'ont pas toutes été réceptionnées en mairie.



BUDGET DE LA COMMUNE – année 2021 – Chapitre 11

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de préparer le chapitre 11 du budget communal de l'année 2021.



Questions et informations diverses

Madame TROUILLET quitte la séance à 22h10.

Monsieur GASNIER informe que les travaux à la Soutillerie concernant la fibre commenceraient la semaine prochaine. Concernant les lignes EDF, des retraites auront lieu à la Louserie, les grands près et petits près.

Four à chanvre – site Pierre Morin :

L'éclairage extérieur du four à chanvre a été installé.

Bulletin communal : ajouter une rubrique « tickets cinéma »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.